



**MERCUROL**

*Cœur du Pays de l'Hermitage*

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de MERCUROL**

**Séance du 15 juillet 2014**

---

Présents : BRUNET Michel, FAURE Christophe, GUIBERT Annie, FLEURET Alain, ACHARD Arnaud, BARRE Sylvie, DEBEAUX Laetitia, DESSITE Alain, GUILLAUME Stéphanie, MARTINOT Perrine, MICHELAS Sébastien, PONTON Agnès, RABEYRIN Robert, VERSCHEURE Philippe, VESCOVI Jean-Marc, RIOUX Serge.

Excusées : BLAISE Véronique pouvoir à BRUNET Michel, GIOVANE Caroline pouvoir à RIOUX Serge et TROUILLET Vanessa.

Secrétaire de séance : Perrine MARTINOT

---

Approbation du compte-rendu de la séance du 20 juin 2014.

Celui-ci a été transmis par mail aux conseillers avec la convocation de la présente séance. M. RIOUX demande que les prochains comptes rendus soient envoyés dès qu'ils sont faits.

**CONSTRUCTION D'UNE ECOLE - CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT A LA MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE C.A.U.E.**

Le conseil décide de faire appel au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Drôme (C.A.U.E.) afin de l'assister dans la pré-programmation de la construction d'une école. La mission de cet organisme est d'aider la commune à préciser son programme et de l'accompagner dans la mise en œuvre du projet.

Pour cela, la commune accepte de verser le montant de l'adhésion soit 2 120 €, ainsi que la participation volontaire de 2 460 € au titre d'une contribution générale de l'activité du C.A.U.E. de la Drôme.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES HERMITAGE-TOURNONAIS – MODIFICATION DES STATUTS**

Le Conseil approuve la modification des statuts de la communauté de communes prenant en compte la nouvelle adresse du siège sociale qui est 9 rue des Condamines à Mauves et le nouveau nom retenu : « Hermitage-Tournonais Communauté de Communes ».

**INSCRIPTION COMPLEMENTAIRE AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (P.D.I.P.R.)**

La commune de Mercurol a décidé une première inscription de chemins ruraux au P.D.I.P.R. par délibération en date du 13 mai 1996.

Une inscription complémentaire au P.D.I.P.R. est nécessaire pour le chemin rural n°32 qui passe à proximité de la chapelle St-Pierre.

**ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL – ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE**

M. le Maire indique qu'un administré demande que la commune lui vende une partie du chemin rural contiguë à sa propriété.

Plusieurs conseillers demandant des informations complémentaires, M. BRUNET propose de reporter cette décision à une prochaine séance.

## **PERSONNEL SCOLAIRE – RENTREE 2014**

Suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires prévue pour la rentrée de septembre 2014 et aux réponses des questionnaires sur la présence des enfants pendant le temps de l'activité périscolaire rendus par les parents, il est nécessaire de procéder à la réorganisation du service scolaire.

Pour le groupe scolaire du village : Seulement 60 % des familles ont répondu au questionnaire : environ 70 enfants seront présents et 14 familles ne sont pas en mesure de répondre pour diverses raisons.

En plus des deux agents titulaires en poste, il est nécessaire d'avoir recours à une personne qui aura en charge une partie du ménage de l'ensemble scolaire et l'encadrement d'enfants pendant le temps périscolaire. Afin de compléter le temps de travail de cet agent, il lui sera également confié l'entretien ménager de la salle des sports et de la maison des associations ainsi du travail à la bibliothèque municipale.

Le Conseil décide la création d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.) du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 août 2015 et fixe la durée hebdomadaire de ce contrat à 27 heures.

Pour l'école intercommunale des Chassis : 87 % des familles ont répondu au questionnaire : environ 50 enfants seront présents et 2 familles ne sont pas en mesure de répondre pour diverses raisons.

En plus de l'agent titulaire en poste, il est nécessaire d'avoir recours à une personne qui aura en charge l'aide aux enseignements le matin, le service et la surveillance de la cantine, l'encadrement d'enfants pendant l'activité périscolaire, et une partie de l'entretien ménager des locaux scolaires.

Le Conseil décide la création d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.) du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 août 2015 et fixe la durée hebdomadaire de ce contrat à 30,50 heures.

Les conseillers sont tous d'accord pour dire que le temps d'activité périscolaire sera gratuit.

Un travail va être engagé durant l'été avec les responsables des garderies des deux écoles.

## **LOYER BOULANGERIE**

Suite à la reprise du fonds de commerce au mois d'avril 2014, les nouveaux boulangers ont été confrontés à plusieurs pannes de matériels et sollicitent une aide pour le loyer des murs qui appartiennent à la commune.

M. le Maire propose de procéder à un vote sur plusieurs solutions : une aide de 3 mois, 2 mois, 1 mois ou aucune aide :

3 mois d'aide : 0

2 mois d'aide : 11

1 mois d'aide : 4

Aucune aide : 2

Abstention : 1

Il est donc décidé à la majorité d'accorder une aide à la Boulangerie GAGNOL de 976,46 € HT, correspondant à 2 mois de loyer.

## **BUDGET PRIMITIF 2014 – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Crédits à ouvrir :

Pour opération «Hall des Sports», compte 2313 : + 38 200 € (remplacement de poutres et réfection des vestiaires)

Pour opération «Espace Culturel», compte 2313 : + 35 800 € (réfection parvis suite à dégâts d'orage)

Crédits à réduire :

Sur opération «Giratoire Eglise», compte 2315 : - 74 000 € (les travaux ne démarreront pas en 2014)

## **DIVERS :**

- Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.
- Communication : M. RIOUX demande qu'une page soit réservée à l'opposition dans le bulletin d'information : OK sur le principe.  
Le prochain bulletin ne sortira pas en juillet, mais à l'automne.
- Prochaine séance du conseil municipal le 1<sup>er</sup> septembre 2014 à 20h30

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h15.